











Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2021/2017(INI)
Procédure terminée	
Les médias européens dans la décennie numérique: un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation	
Sujet	
3.30.01 Industrie et services audiovisuels	
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	
3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet	
3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Culture et éducation	 MELBÄRDE Dace	18/01/2021
Commission européenne	DG de la Commission Réseaux de communication, contenu et technologies	Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 ZOVKO Željana	
		 SMERIGLIO Massimiliano	
		 FARRENG Laurence	
		 NIENASS Niklas	
		 DA RE Gianantonio	
		 MICHELS Martina	
		Commissaire	
		BRETON Thierry	

Evénements clés			
11/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/09/2021	Vote en commission		
06/10/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0278/2021	Résumé

18/10/2021	Débat en plénière		
19/10/2021	Résultat du vote au parlement		
20/10/2021	Décision du Parlement	T9-0428/2021	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2021/2017(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/9/05508

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE692.618	18/05/2021	EP	
Amendements déposés en commission	PE693.773	08/06/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0278/2021	06/10/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0428/2021	20/10/2021	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)67	08/04/2022	EC	

Les médias européens dans la décennie numérique: un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Dace MELB?RDE (ECR, LV) sur les médias européens dans la décennie numérique: un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation

Les députés rappellent qu'un secteur des médias d'information pluraliste, indépendant et correctement financé est essentiel au bon fonctionnement des démocraties des sociétés européennes, tandis qu'un secteur audiovisuel européen compétitif contribue à promouvoir la diversité culturelle et linguistique européenne.

Le secteur des médias joue un rôle notable sur le plan économique, puisqu'il contribue à la création d'emplois et à la croissance et qu'il représente environ 3% du PIB de l'Union. L'écosystème médiatique était déjà en situation de fragilité avant l'épidémie de COVID-19 comme en témoigne le recul de la pluralité des médias. La pandémie a exacerbé les problèmes existants et en a généré de nouveaux.

Le présent rapport invite la Commission à élaborer des stratégies industrielles globales applicables tant au secteur des médias d'information qu'au secteur de l'audiovisuel.

Relancer et soutenir le secteur

Les députés ont exhorté la Commission et les États membres à augmenter le soutien mis à la disposition des secteurs des médias d'information et de l'audiovisuel et, plus généralement, des secteurs de la culture et de la création, en accordant une attention particulière aux PME. Ils ont demandé de revoir à la hausse les fonds en faveur des secteurs des médias d'information et de l'audiovisuel alloués au titre des divers programmes du cadre financier pluriannuel (CFP) et ont invité la Commission à encourager les États membres à accroître le soutien en leur faveur en recourant aux fonds mis à disposition par l'intermédiaire de leurs plans de relance nationaux.

Le rapport réclame expressément la création d'un fonds permanent de l'Union pour les médias d'information afin de valoriser la couverture indépendante de l'information, de préserver l'indépendance des journalistes européens et de leur profession, et de garantir la liberté de la presse.

La Commission devrait considérer l'introduction de régimes de soutien sur mesure pour les médias d'information et envisager la mise en place des garanties d'assurance destinées à la coproduction audiovisuelle. Les députés estiment qu'une attention particulière doit être accordée à toutes les mesures de soutien aux États membres qui possèdent une faible capacité de production audiovisuelle.

Le rapport encourage les États membres disposant d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante à contribuer à stimuler la production, la distribution et la consommation de médias d'information et d'autres audiovisuelles, y compris les entrées dans les salles de cinéma, grâce à des

incitations fiscales et financières qui répondent à ces besoins, tout en tenant compte des différences entre les établissements physiques et l'environnement en ligne.

Garantir des conditions de concurrence équitables

Le rapport attire l'attention sur le fait que la crise actuelle risque d'accélérer la concentration des médias d'information, notamment au sein des États membres, ce qui peut nuire au pluralisme des médias ainsi qu'à la qualité et à l'impartialité de l'information, en particulier sur les marchés plus petits. Il demande par conséquent aux autorités chargées de la concurrence de rester vigilantes et d'examiner l'incidence à long terme des fusions et acquisitions non seulement sur les parts de marché, mais aussi sur la diversité linguistique et culturelle.

Les députés constatent avec inquiétude que les plateformes en ligne mondiales ont un effet perturbateur considérable sur le secteur des médias puisqu'elles dominent le marché des données et de la publicité, et qu'elles ont radicalement modifié les modes de consommation du public. La législation en vigueur n'offre pas entièrement un cadre équitable sur les questions essentielles de l'écosystème en ligne, telles que l'accès aux données, la transparence des données, les plateformes et la responsabilité algorithmique, et les règles en matière de publicité, en particulier en ce qui concerne la publicité politique en ligne.

Les députés estiment qu'il est urgent de légiférer rapidement afin de contribuer à combler ces lacunes, notamment en ce qui concerne les futures législations sur les services numériques et sur les marchés numériques, et d'élaborer un code de bonnes pratiques contre la désinformation notablement renforcé.

Face aux défis supplémentaires auxquels sont confrontés les médias d'information opérant sur des marchés plus petits, les députés estiment que l'Union devrait favoriser la coopération transfrontalière et renforcer la diversité sur les marchés, répondant ainsi aux enjeux de la fragmentation et de la concentration au niveau national.

Les députés appellent les États membres à fournir une enveloppe financière stable et appropriée aux médias de service public sur une base pluriannuelle afin de préserver leur indépendance face aux pressions gouvernementales, politiques et commerciales, et ainsi préserver la diversité du paysage médiatique européen.

Vers la transformation et la promotion des secteurs européens des médias et de l'audiovisuel

Le rapport souligne la nécessité de transformer le secteur des médias d'information, notamment grâce au renforcement du soutien aux formations au journalisme, à la construction de compétences individuelles et collectives en matière d'innovation et de coopération.

Le rapport a insisté, entre autres, sur l'importance :

- élaborer une stratégie générale d'éducation aux médias et à l'information;
- de faire en sorte que le renforcement de l'indépendance des médias et de l'éducation aux médias et à l'information fasse partie intégrante de la politique étrangère de l'Union;
- de promouvoir la création et la croissance de start-ups dans le domaine des médias numériques en facilitant l'accès au financement et en mettant en place un cadre favorisant l'innovation et propice à l'expansion;
- délargir nettement le public européen en rendant les contenus légalement accessibles par-delà les frontières de l'Union, tout en préservant le principe de la liberté contractuelle et en utilisant les possibilités existantes dans toute l'Union, telles que le règlement sur la portabilité;
- accroître la visibilité des programmes et initiatives de l'UE visant à promouvoir la production et la circulation d'œuvres européennes de grande qualité à potentiel international, dans l'Union et au-delà;
- de réduire l'empreinte carbone du secteur audiovisuel, en particulier au stade de la production, qui est à l'origine de la plupart des émissions de CO₂.

Les médias européens dans la décennie numérique: un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 47 contre et 76 abstentions, une résolution sur les médias européens dans la décennie numérique: un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation.

Les secteurs de l'audiovisuel ont été durement touchés par les répercussions de la pandémie de COVID-19. Ils ont subi une chute de près de 70% en ce qui concerne les recettes des salles de cinéma et des distributeurs en 2020, qui s'est traduite par une baisse totale des recettes de 4 milliards d'EUR, et une baisse de 30% de l'activité de production et l'arrêt total des coproductions. Cette situation menace leur capacité à se redresser et remet en cause le financement et la circulation des films et de la culture européens.

Les députés soulignent que des médias d'information et un journalisme professionnel de grande qualité, bien financés et indépendants sont essentiels pour la liberté et le pluralisme des médias, et constituent donc un pilier de la démocratie et de l'état de droit.

La résolution invite la Commission à élaborer des stratégies industrielles globales applicables tant au secteur des médias d'information qu'au secteur de l'audiovisuel.

Relancer et soutenir le secteur

Le Parlement a demandé d'augmenter le soutien mis à la disposition des secteurs des médias d'information et de l'audiovisuel et, plus généralement, des secteurs de la culture et de la création, en accordant une attention particulière aux PME. Il a demandé de revoir à la hausse les fonds en faveur des secteurs des médias d'information et de l'audiovisuel alloués au titre des divers programmes du cadre financier pluriannuel (CFP) et a invité la Commission à encourager les États membres à accroître le soutien en leur faveur en recourant aux fonds mis à disposition par l'intermédiaire de leurs plans de relance nationaux.

La Commission est invitée à développer l'initiative NEWS dans la perspective de créer un forum européen des médias d'information pour susciter des discussions avec les secteurs au sujet des mutations qu'ils traversent actuellement.

La résolution a réclamé expressément la création d'un fonds permanent de l'Union pour les médias d'information afin de valoriser la couverture

indépendante de l'information, de préserver l'indépendance des journalistes européens et de leur profession, et de garantir la liberté de la presse. Elle a préconisé l'introduction de régimes de soutien sur mesure pour les médias d'information et à envisager la mise en place des garanties d'assurance destinées à la coproduction audiovisuelle.

Les députés estiment qu'une attention particulière doit être accordée à toutes les mesures de soutien aux États membres qui possèdent une faible capacité de production audiovisuelle. Le volet MEDIA du programme «Europe créative» devrait sefforcer d'équilibrer les dotations entre les États membres et les différents groupes et genres qu'il soutient.

La résolution a souligné que la politique fiscale est un levier pouvant contribuer aux efforts de relance. Le Parlement a invité la Commission à soutenir les États membres en réalisant une étude, en coordonnant l'échange des meilleures pratiques en matière de programmes et de mécanismes de financement public, et grâce à l'élaboration de lignes directrices.

Les États membres disposant d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante devraient contribuer à stimuler la production, la distribution et la consommation de médias d'information et d'autres audiovisuelles, y compris les entrées dans les salles de cinéma, grâce à des incitations fiscales et financières qui répondent à ces besoins, tout en tenant compte des différences entre les établissements physiques et l'environnement en ligne.

Garantir des conditions de concurrence équitables

La résolution a attiré l'attention sur le fait que la crise actuelle risque d'accélérer la concentration des médias d'information, notamment au sein des États membres, ce qui peut nuire au pluralisme des médias ainsi qu'à la qualité et à l'impartialité de l'information, en particulier sur les marchés plus petits. Les députés ont demandé aux autorités chargées de la concurrence de rester vigilantes et d'examiner l'incidence à long terme des fusions et acquisitions non seulement sur les parts de marché, mais aussi sur la diversité linguistique et culturelle.

La législation en vigueur n'offre pas entièrement un cadre équitable sur les questions essentielles de l'écosystème en ligne, telles que l'accès aux données, la transparence des données, les plateformes et la responsabilité algorithmique, et les règles en matière de publicité, en particulier en ce qui concerne la publicité politique en ligne.

Compte tenu de l'effet perturbateur des plateformes en ligne mondiales sur le secteur des médias, le Parlement a souligné l'urgence de légiférer rapidement afin de contribuer à combler ces lacunes, notamment en ce qui concerne les futures législations sur les services numériques et sur les marchés numériques, et d'élaborer un code de bonnes pratiques contre la désinformation notablement renforcé.

Les députés ont également insisté sur la nécessité de veiller à de meilleures conditions de concurrence, qui respectent les droits d'auteur et de mettre en place des mesures ambitieuses et juridiquement contraignantes pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle, y compris le piratage en ligne.

Face aux défis supplémentaires auxquels sont confrontés les médias d'information opérant sur des marchés plus petits, les députés ont estimé que l'Union devrait favoriser la coopération transfrontalière et renforcer la diversité sur les marchés, répondant ainsi aux enjeux de la fragmentation et de la concentration au niveau national.

Les députés ont appelé les États membres à fournir une enveloppe financière stable et appropriée aux médias de service public sur une base pluriannuelle afin de préserver leur indépendance face aux pressions gouvernementales, politiques et commerciales, et ainsi préserver la diversité du paysage médiatique européen.

Vers la transformation et la promotion des secteurs européens des médias et de l'audiovisuel

Le Parlement a souligné la nécessité de transformer le secteur des médias d'information, notamment grâce au renforcement du soutien aux formations au journalisme, à la construction de compétences individuelles et collectives en matière d'innovation et de coopération, et donc aussi grâce à la promotion de la diversité dans les postes de direction des médias, à la numérisation des salles de presse, à l'adoption de l'intelligence artificielle (IA).

La résolution a insisté, entre autres, sur l'importance :

- élaborer une stratégie générale d'éducation aux médias et à l'information;
- de faire en sorte que le renforcement de l'indépendance des médias et de l'éducation aux médias et à l'information fasse partie intégrante de la politique étrangère de l'Union;
- de promouvoir la création et la croissance de start-ups dans le domaine des médias numériques en facilitant l'accès au financement et en mettant en place un cadre favorisant l'innovation et propice à l'expansion;
- délargir nettement le public européen en rendant les contenus légalement accessibles par-delà les frontières de l'Union, tout en préservant le principe de la liberté contractuelle;
- de réduire l'empreinte carbone du secteur audiovisuel, en particulier au stade de la production, qui est à l'origine de la plupart des émissions de CO2.

Transparence				
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	28/04/2021	Audiovisual coalition
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	21/04/2021	Europeana
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	14/04/2021	AER
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	31/03/2021	Europeana

MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	24/03/2021	Society of Audiovisual Authors
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	17/03/2021	Netflix International B.V.
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	05/03/2021	European Federation of Journalists
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	02/03/2021	EUROCINEMA, Association de producteurs de cinéma et de télévision
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	24/02/2021	ACT
MELB?RDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	10/02/2021	FIAD